

libérations conditionnelles a une grande valeur. Permettez-moi de suggérer au solliciteur général que nous devrions commencer au niveau des services de libération sous surveillance. Si on améliorait cet aspect de notre régime pénal, peut-être nos prisons seraient-elles moins remplies.

En outre, nous avons constaté une trop grande concentration de prisons à sécurité maximale au pays. Je suis heureux que le ministre nous ait annoncé l'interruption des travaux de construction au Centre de correction de Mission. Au Canada, la proportion des détenus dans ce genre de prisons, s'établit à 35 p. 100 alors qu'en Grande-Bretagne elle n'est que de 15 p. 100. Il y a donc quelque chose de fondamentalement mauvais dans notre façon de classer les prisonniers.

Nous avons aussi trouvé que les centres de classement n'ont pas la compétence voulue pour diagnostiquer les problèmes des prisonniers et de mettre en œuvre des programmes de traitement et d'évaluation. Les cours de formation industrielle laissent à désirer et ne préparent pas les prisonniers à assumer leurs responsabilités dans la société une fois libérés. La dernière chose qui nous a frappés était l'absence de communication entre le personnel et les détenus.

Le rapport Ouimet énonçait deux principes au sujet des détenus. Le premier était la garde du détenu pour la période de sa peine, sous réserve de remise ou de libération conditionnelle. Le second était la préparation de l'individu à revenir en permanence dans la collectivité et à respecter la loi. Jadis, nos prisons n'atteignaient pas ces objectifs, pas plus qu'aujourd'hui, et c'est une des raisons pour lesquelles le taux de récidivisme est élevé. Dans le passé, on appuyait davantage sur la contrainte que sur la participation. Si ces réformes sont pleinement mises à exécution, nous pouvons nous attendre à un changement d'attitude à l'égard des prisonniers.

Puis-je ajouter, monsieur l'Orateur, que d'autres modifications s'imposent. Par exemple, les prisons doivent être aménagées de façon à préparer les détenus à s'intégrer dans la société et à devenir respectueux des lois. En outre, les programmes et les services offerts dans les prisons doivent prévoir une formation et des soins convenables à l'intérieur des institutions comme à l'extérieur. Le meilleur exemple que je puisse donner à ce sujet est l'absence de soins pour les nombreux narcomanes au sein de la société. Le centre de Matsqui est le seul qui les donne. Je suis sûr que le solliciteur général anticipe le jour où des centres de traitement de toxicomanes seront rattachés aux institutions.

Le ministre a, je crois, porté un intérêt particulier aux comités de détenus. Sans doute, une des raisons des nombreuses émeutes qui sont survenues dans nos prisons par le passé fut l'absence de participation des détenus à toute activité concernant la discipline et le traitement. Si le ministre s'intéresse sincèrement aux comités de détenus, je lui conseillerais de faire témoigner certains de leurs membres devant le comité permanent de la justice et des questions juridiques lorsque ce dernier fera l'étude des prévisions budgétaires, afin que ces détenus puissent exprimer leurs idées sur ce qu'on devrait trouver dans une prison, sur sa conception et ses dimensions, ainsi que sur les programmes de traitement.

Je dois avouer, monsieur l'Orateur, que ces réformes constituent un pas dans la bonne voie et nous attendrons leur mise en pratique et leur évaluation. Pour conclure, je conseillerais au ministre de retirer le projet de loi sur les jeunes délinquants et de le remplacer par des concepts

pénologiques modernes, s'il ne veut pas voir les prisons peuplées à l'avenir de jeunes détenus. Cette mesure serait le meilleur apport du ministre au Parlement.

[Français]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, il est vrai, plus que jamais, de dire que nous vivons dans un monde de fous et que nous sommes administrés par les plus remarquables d'entre eux.

Vouloir corriger les effets de causes qu'on ne veut pas changer, il me semble que c'est tourner en rond, et ce n'est absolument pas la façon de résoudre un problème qui doit être résolu, bien sûr, mais d'une façon intelligente.

La réhabilitation du délinquant, selon la déclaration du solliciteur général (M. Goyer), est devenue plus importante que la protection de la société. Le solliciteur général ne dit pas, par exemple, que s'il y a de la délinquance et des criminels, il y a des causes à cela, et que ces causes, on les retrouve dans la société elle-même. Or, tant et aussi longtemps que nous tolérerons les causes, la misère au sein de l'abondance, l'insécurité, il est évident que nous serons aux prises avec des criminels. Vouloir les réadapter dans une société qui les refuse, voilà la solution proposée par le solliciteur général. En effet, selon ses déclarations, les chômeurs et les assistés sociaux jouiraient de plus de protection dans les prisons que s'ils étaient en liberté.

Je ferai remarquer que je suis en faveur de la réadaptation des détenus, mais dans une société où ils peuvent l'être, ce qui est une impossibilité dans le régime actuel. Nous voulons leur réadaptation. Nous leur promettons maintenant des diplômes d'université ou de CEGEP. Alors, nos jeunes de 18, 19 ou 20 ans, honnêtes et désireux de poursuivre des études, en vue d'obtenir un diplôme, n'auront qu'une chose à faire, c'est-à-dire commettre un crime et être condamnés à la prison, où ils auront la certitude d'obtenir un diplôme d'université ou de CEGEP.

• (2.50 p.m.)

Monsieur l'Orateur, insister sur la réadaptation, nous en sommes, mais je répète que tant et aussi longtemps que nous tolérerons l'insécurité chez les détenus,—et le gouvernement le sait fort bien—ils seront incités à retourner en prison, et ce à plusieurs reprises.

Monsieur l'Orateur, il ne s'agit pas, à mon sens, d'un pas dans la bonne direction. Cela pourra peut-être plaire au prisonnier, mais si, une fois qu'il est libéré, on le réadapte, on le lance alors dans une société où il n'a pas sa place. A quoi donc serviront les réformes des prisons ou des pénitenciers? Commençons donc par réformer ce qui doit l'être au Canada, savoir le système économique, qui permettra aux prisonniers en puissance de demeurer dans la société et de participer à son activité. Mais non, le gouvernement préfère s'attaquer aux problèmes engendrés par les causes qui créent la situation présente et non pas aux causes elles-mêmes.

Monsieur l'Orateur, l'honorable ministre disait qu'il en coûte \$10,400 par année pour garder un individu en détention. A mon sens, il en coûterait bien moins de pourvoir à ses besoins pendant qu'il est en liberté ou avant de lui laisser commettre un délit ou de lui procurer un emploi. De plus, cela inciterait les jeunes à éviter de commettre des actes criminels qui les achèment vers la prison.